Tableau n° 1.3.2
Affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Blépharo-conjonctivite récidivante. Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test. Syndrome bronchique récidivant. Asthme objectivé par explorations fonctionnelles	3 jours 7 jours 7 jours 7 jours	Travaux exposant à l'inhalation ou à la manipulation d'isocyanates organiques, notamment : - Fabrication et application de vernis et laques de polyuréthanes, fabrication de fibres synthétiques ; - Préparation des mousses polyuréthanes et application de ces mousses à l'état liquide ; -Fabrication et utilisation des colles à base de polyuréthanes ; - Fabrication et manipulation de peintures contenant des isocyanates
respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test. Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle	15 jours	
exposition au risque ou confirmées par un test épicutané. Pneumopathie interstitielle aiguë ou subaiguë d'hypersensibilité objectivée par : - des signes respiratoires (toux, dyspnée) et/ou des signes	30 jours	organiques.
eénéraux; - des signes radiographiques et/ou tomodensitométriques compatibles, lorsqu'ils existent; - une diminution de la DLCO ou une hypoxie d'effort; - des signes immunologiques significatifs: présence d'anticorps précipitants dans le		
sérum contre l'agent pathogène présumé responsable ou, à défaut,		

lymphocytose au lavage broncho- alvéolaire.		
Pneumopathie d'hypersensibilité chronique avec altération des explorations fonctionnelles	3 ans	
respiratoires (trouble ventilatoire restrictif ou obstructif), signes radiologiques compatibles et		
signes immunologiques significatifs : présence d'anticorps précipitants dans le		
sérum contre l'agent pathogène présumé responsable ou, à défaut, lymphocytose au lavage broncho- alvéolaire.		r